

ACTION URGENTE

CHILI. UNE AVOCATE EN DANGER POUR AVOIR DÉFENDU LES DROITS DES INDIGÈNES

Karina Riquelme, avocate, a de nouveau été intimidée à plusieurs reprises par des agents des services de renseignement de la police chilienne en raison des activités qu'elle mène pour défendre les droits des indigènes mapuches. Elle craint que sa sécurité personnelle ne soit en danger et se sent menacée.

Le 31 août, **Karina Riquelme**, avocate chilienne, a signalé un nouvel incident relatif à sa sécurité. Alors qu'elle revenait des environs de Temuco (centre du Chili), où elle était allée faire des courses, elle a vu des agents des services de renseignement de la police, à bord d'une voiture, la prendre en photo. La police a par la suite reconnu la présence à cet endroit d'agents des services de renseignement, mais elle a affirmé qu'ils ne surveillaient pas Karina Riquelme. Compte tenu de cet incident et de plusieurs événements antérieurs, Karina Riquelme craint pour sa sécurité personnelle et se sent menacée. Une demande d'ordonnance de protection a été déposée en appel, mais la cour d'appel de Temuco l'a rejetée le 14 septembre. La Cour suprême du Chili va maintenant être saisie de cette demande.

Ces événements récents font suite à plusieurs autres. Le 9 juillet, Karina Riquelme a signalé avoir été intimidée à Temuco par des hommes qu'elle a identifiés comme des agents des services de renseignement de la police chilienne. Les événements se sont produits lors d'une audience relative à une enquête sur le directeur général des services de renseignement de la police et d'autres agents de ces services, dans le cadre d'une affaire très médiatisée, connue sous le nom d'Opération ouragan. Ces membres de la police font l'objet d'une enquête pour « entrave à la justice », « falsification de documents » et d'autres infractions commises dans le but de faire inculper des Mapuches d'« association illicite à caractère terroriste ». Le 10 juillet, Karina Riquelme a signalé la présence intimidante de deux hommes non identifiés devant sa maison.

En 2016, la Cour suprême du Chili a rendu un arrêt (arrêt 7641-2016) ordonnant à la police et au ministère public de ne pas entraver le travail mené par les avocats en relation avec des enquêtes pénales, y compris par la présence de policiers dans les lieux où les avocats travaillent. Cette décision a été prise après que Karina Riquelme et son collègue ont été suivis et photographiés en 2016.

L'Institut national des droits humains, une organisation publique chilienne indépendante qui défend les droits humains, et le Cid-Sur, l'organisation de défense des droits humains avec qui Karina Riquelme travaille, ont déposé une demande en appel afin que Karina Riquelme bénéficie de mesures de protection.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment aux autorités chiliennes de prendre des mesures pour que Karina Riquelme puisse exercer librement et en toute sécurité son métier d'avocate et ses activités de défenseure des droits du peuple indigène mapuche, en concertation avec elle, conformément à ses souhaits et avec son consentement ;
- engagez la police et le ministère public à ne pas entraver le libre exercice des activités des avocats, conformément à l'arrêt 7641-2016 de la Cour suprême.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 NOVEMBRE 2018 À :

Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique

Sr. Andrés Chadwick Piñera
Palacio de La Moneda S/N
Santiago, Chili
Twitter : @min_interior
Courriel : gpulgarl@interior.gov.cl ou
plagos@interior.gov.cl

Formule d'appel : **Estimado Señor Ministro, /
Monsieur le Ministre,**

Directeur de la Police nationale :

Hermes Soto
Av. Bernardo O'Higgins 1196
Santiago, Chili
Twitter : @Carabdechile

Formule d'appel : **Estimado Señor
Director / Monsieur,**

Copies à :
CID-Sur
Claro Solar 780
Temuco, Chili
Courriel : centroidsur@gmail.com
FB : [cid-sur-araucaania](https://www.facebook.com/cid-sur-araucaania)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Chili dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 134/18. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr22/8791/2018/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CHILI. UNE AVOCATE EN DANGER POUR AVOIR DÉFENDU LES DROITS DES INDIGÈNES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En août 2016, alors que Karina Riquelme Viveros avait accepté, peu de temps auparavant, de défendre un membre du peuple indigène mapuche dans le cadre d'une affaire de terrorisme très médiatisée, des hommes en civil ont surveillé et photographié à maintes reprises l'avocate et son collègue dans les tribunaux et aux alentours de ceux-ci. Deux véhicules que ces hommes utilisaient appartenaient respectivement à la police nationale chilienne et à la police judiciaire, d'après les plaques d'immatriculation.

Karina Riquelme et son collègue ont déposé, auprès de la cour d'appel de Temuco, une demande d'ordonnance de protection contre le chef de la police de la zone 9 d'Araucanía et contre le préfet de la police judiciaire, afin d'obtenir une protection de leur droit à la liberté individuelle. Le 1^{er} octobre 2016, la cour d'appel a rejeté leur demande, statuant que les actions des policiers pouvaient être considérées comme leur comportement normal au tribunal. Le 19 octobre 2016, la Cour suprême a confirmé le rejet de la demande d'ordonnance de protection, mais a ordonné au ministère public de ne pas interférer avec le travail de Karina Riquelme et de son collègue dans le cadre des enquêtes sur les policiers, et a déclaré que la police devait agir conformément à la loi et à des instructions spécifiques des autorités compétentes, afin de ne pas entraver le travail des avocats. L'enquête menée dans le cadre de la demande d'ordonnance de protection de Karina Riquelme a révélé qu'elle et son collègue faisaient l'objet de deux enquêtes judiciaires. Le 5 janvier 2017, le président du tribunal a clos les deux enquêtes, au motif que les actions dont il était question ne constituaient pas des infractions.

En avril 2018, Karina Riquelme a reçu des informations montrant que son numéro de téléphone figurait sur une liste de 60 numéros faisant l'objet d'écoutes policières au début de l'année 2017, au titre de la Loi relative au renseignement. Pendant une partie de cette période, elle défendait plusieurs membres de la communauté mapuche poursuivis dans le cadre de différentes affaires.

Nom : Karina Riquelme
Femme

Action complémentaire sur l'AU 134/18, AMR 22/9135/2018, 24 septembre 2018